

TDJ d'Auch du 24/01/2027

RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

n° d'autorisation :

1. La compétition est régie par le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD et par le règlement du Trophée Départemental Jeune 2026-2027. Les matchs sont disputés selon le système de comptage fédéral en vigueur, soit 2 sets gagnants de 15 points.
2. Tous les participants au tournoi doivent être licenciés au sein de la FFBaD au plus tard la veille de la date limite d'inscription (voir article 6).
3. Le tournoi est ouvert à l'ensemble des licenciés des départements 32 et 65 de la catégorie Minibad à Junior. Des joueurs des départements extérieurs pourront venir afin de compléter les tableaux. Les joueurs licenciés dans les départements 32 et 65 sont prioritaires. En cas de dépassement de la capacité d'accueil, les joueurs extérieurs seront admis dans l'ordre d'inscription, sous réserve des besoins liés à la constitution des tableaux.
Chaque joueur mineur présent devra être accompagné durant la totalité de sa compétition par un représentant majeur qui devra signer la feuille de responsabilité et qui s'engagera à rester présent. En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il devra présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité
4. Le tournoi est ouvert aux joueurs dont le classement en simple est compris entre NC et R5.
5. Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge-Arbitre Mr Xavier BOHARD et son adjoint Mr Cyrille GOELLER, leurs décisions sont sans appel.
6. La date limite d'inscription est le 13/01/2027. Les inscriptions sont effectuées par les clubs via BadNet. La compétition est gérée avec le logiciel BadNet.
7. La date de prise en compte du CPPH est le 14/01/2027. Le CPPH de simple arrêté à cette date sert à la constitution des tableaux, à la désignation des têtes de série et au placement des joueurs dans les poules.
8. La date de confection des tableaux est le 17/01/2027
9. Le tournoi se dispute exclusivement en simple et est divisé en plusieurs tableaux. Ils sont établis en fonction de la catégorie d'âge puis du CPPH de simple des joueurs. En fonction du nombre d'inscrits, le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge-Arbitre, pourra regrouper des catégories ou des niveaux compatibles, modifier la composition des tableaux ou supprimer un tableau insuffisamment doté. En cas d'effectif insuffisant pour constituer séparément un tableau féminin et un tableau masculin dans une catégorie, un tableau intergenre regroupant filles et garçons pourra être constitué pour les catégories Minibad, poussins et benjamins, en accord avec le Juge-Arbitre. Pour les catégories Minibad et Poussin, les rencontres se déroulent sur les terrains adaptés prévus par la réglementation fédérale en vigueur.
10. Le nombre de sortants par poule sera de 2 dans tous les tableaux, sauf en cas de poule unique, afin de favoriser le plus grand nombre de matchs pour les joueurs dans la limite de 8 sur la journée.

11. Les droits d'inscription sont de 5€ Les droits d'inscriptions sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

12. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser les joueurs n'ayant pas respecté le règlement ou l'éthique sportive lors des précédentes compétitions organisées par le Comité 32-65 ou le club organisateur.

13. Les convocations seront adressées par mail aux clubs. Tous les joueurs doivent être présents à l'heure indiquée sur leur feuille de convocation envoyée à leur club.

14. Les volants sont fournis par les joueurs. Les volants utilisés doivent être homologués par la FFBaD dans la catégorie « Standard », quelle que soit leur matière (plumes, hybrides ou carbone). En cas de désaccord entre les joueurs sur le type de volant à utiliser, le volant en plumes est prioritaire Le volant officiel de la compétition est le Forza S5000. Ce volant est celui utilisé en cas de désaccord entre les joueurs.

15. Les matchs se font en **auto-arbitrage** ou seront arbitrés dans le cas de la présence d'arbitre .

16. Une tenue de badminton conforme au RGC de la FFBaD en vigueur, est exigée sur les terrains pour tous les participants.

17. À l'appel de leur nom, les joueurs disposent de 3 minutes pour se présenter sur leur terrain, tester les volants et débiter le match.

Après un délai de 5 minutes, tout joueur absent peut être disqualifié par le juge arbitre. Les matches pourront être appelés avec 1 heure d'avance sur l'horaire annoncé.

Tout joueur désirant s'absenter devra le signaler au juge arbitre, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match, s'il n'est pas présent dans la salle.

18. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit à la demande expresse du joueur ou de son représentant majeur, après accord du Juge-Arbitre.

19. Au service, tout volant touchant une infrastructure du gymnase entraîne un « LET », dans la limite de deux remises en jeu successives ; à la troisième occurrence, il est considéré « FAUTE ». Durant l'échange, tout volant touchant une infrastructure du gymnase est considéré « FAUTE ».

20. L'ordre des matchs respecte dans la mesure du possible le programme annoncé. Toutefois les horaires qui figurent sur l'échéancier sont donnés à titre indicatif et l'ordre peut en être modifié pour le bon déroulement de la compétition.

Au niveau des phases finales il est possible que les horaires ne soient plus respectés. Les joueurs doivent être présents dans la salle à l'appel de leur match.

21. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date limite d'inscription. Tout joueur ne pouvant participer doit prévenir au plus tôt le club organisateur et le Juge-Arbitre. En cas de forfait à justifier, les pièces justificatives doivent être adressées dans les 5 jours suivant la compétition à la Ligue Occitanie de Badminton à l'adresse arbitrage@badocc.org.

22. L'utilisation de substances ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée.

23. Droit à l'image : Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et

communications autour de ce dernier. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image devra le faire connaître dès son arrivée dans le gymnase et ce le 1er jour du tournoi auprès du Comité d'Organisation (table de pointage ou d'accueil, le cas échéant à la table de marque).

24. Seul un représentant de club sera autorisé à déposer une réclamation auprès du Juge-Arbitre.

25. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou de pertes à l'intérieur ou aux abords du gymnase.

26. La compétition se déroule dans le respect des éventuelles mesures sanitaires en vigueur à la date du tournoi.

27. Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le présent règlement sera affiché dans le gymnase et les joueurs sont priés d'en prendre connaissance avant leur premier match.